



Comité de Coordination des Retraités  
du Groupe MAIF  
79016 NIORT CEDEX 9  
05 49 73 76 75 (répondeur)  
[ccrmaif@orange.fr](mailto:ccrmaif@orange.fr)  
<http://ccrmaif.eklablog.com>

Commission sociale



**Mars 2023**

*Dans ce bulletin, nous vous relatons comment les habitudes de consommation évoluent en fonction de toutes les crises que traverse notre société.*

*Il y a eu la crise sanitaire et il y a encore les crises climatiques, géopolitiques, énergétiques et économiques.*

*Tout cela fait l'objet de débats, d'informations, de statistiques à partir desquels une tendance semble se dessiner et concerne entre autre notre nouvelle façon de consommer.*

*Ensuite, parce qu'il y a aussi les conditions de vie personnelles, l'environnement, l'état de santé ou des idées bien arrêtées, nous vous joignons le témoignage d'une personne âgée qui préfère « rester chez elle » et vous détaillons l'aide dont elle bénéficie.*

*Bonne lecture !*



*La Commission :*

**Anita BUFFETEAU  
Annick GUEGUENIAT  
Edwige MATHIEU**



## **Consommation : Les grands changements**

Seconde main, achat en vrac, labels éthiques, courses en circuits courts auprès des producteurs ... Partout en France, de nouveaux modes de consommation émergent, prenant en compte l'environnement, l'utilité sociale et donnant un sens aux achats.

Est-ce un effet de mode ou une tendance de fond ? Les années qui viennent, répondront certainement à cette question.

L'économie que l'on appelle circulaire, s'est développée dans les années 2000. C'est un modèle économique qui prend en compte l'ensemble du cycle de vie des produits, en pensant à leur recyclage, en essayant de minimiser la réduction de déchets et de réduire le gaspillage des ressources.

D'autre part, la possession des objets n'est pas obligatoirement un critère de choix : la conscience des enjeux environnementaux, la seconde main, le réemploi, la mutualisation sont les critères dominants. La durée d'utilisation de chaque bien, est prolongée au maximum et c'est important.

Elle prend la forme :

- d'achats de produits d'occasion ou reconfigurés qui prend le dessus sur l'achat du neuf (ex : téléphones portables, machines à laver...)
- de réparations de biens par des particuliers pour des particuliers, avec le développement entre autre de repair café.
- d'auto partage qui permet de mutualiser l'usage d'une voiture chacun son tour (système utilisé particulièrement pour les entreprises et collectivités)

- du développement de l'économie de partage dont le principal exemple connu de tous est le covoiturage ou toutes les initiatives autour de la location dans différents domaines tels que le matériel de bricolage, les appareils ménagers, et même la location de vêtements, de meubles...

9 français sur 10 ont recours à l'économie collaborative qui concerne les échanges et le partage entre particuliers.

Et cette forme d'économie est largement facilitée par les nouvelles technologies via les plateformes numériques. (exemples: Blablacar, Vinted, le Bon Coin, Amazon... et tant d'autres)

90 000 start up ont été créées sur le marché mondial de la consommation collaborative.

Cependant, il existe toujours des contre exemples à cette consommation plus réfléchie et responsable comme la « black Friday week » sous couvert d'une publicité effrénée qui a généré en 2018, près de 6 milliards d'euros de dépenses.

Malgré cela, l'hyperconsommation semble marquer le pas (certainement du fait des difficultés des français également) face aux enjeux du développement durable et à la menace d'épuisement des ressources naturelles et animales de notre planète.

## **De nouvelles attentes et préoccupations sur les modes de consommation \***

Une attente forte vis-à-vis de la santé :

- 79% des français établissent un lien entre alimentation et santé :

Les consommateurs français sont très sensibles aux relations entre l'alimentation et la santé. Le succès des aliments bio et sans gluten est directement lié à cette préoccupation.

La recherche de la qualité et de la transparence :

- 75% des français disent faire confiance aux marques pour les accompagner dans le fait de mieux consommer.
- Pour 75% des consommateurs, la composition des produits est un critère d'achat (et de plus en plus au fil des années).

Si les consommateurs restent d'abord attentifs au prix, ils recherchent désormais également la qualité, assimilée souvent aux marques de PME, aux produits locaux, aux produits bio, sans gluten...Et ils sont prêts à payer plus cher, notamment pour les produits bruts, si la qualité est là. Il leur importe également de connaître la composition nutritionnelle et les principales caractéristiques sanitaires (présence ou non de pesticides...) des produits qu'ils achètent.

- 81% des français font plus attention à la qualité qu'il y a 5 ans et deviennent des consommateurs « arbitres »

Les consommateurs, aujourd'hui ont un choix exceptionnel, unique en Europe : produits, gammes de prix, types de magasins, circuits de distribution, mode de consommation alternative...). Ils l'exercent pleinement en fonction du rapport qualité-prix de chaque produit.

Les consommateurs se tournent également vers de nouveaux modes de consommation :

- La moitié des français passent moins de temps dans les magasins qu'il y a quelques années et le commerce virtuel offre de nouvelles opportunités de croissance
- 80% des consommateurs font des recherches préalables sur internet avant d'acheter un produit ou un service. Et inversement
- certains magasins se servent de showrooms. Tout est disponible sur internet et à toute heure.

Pour faire face à cette concurrence électronique, les magasins sont dans l'obligation de se réinventer ... jusqu'à permettre la récupération de biens achetés sur internet !!!

On le constate tous : les modes de consommation connaissent de profonds changements qui s'imposent à tous les consommateurs quel que soit leur âge. Les générations qui nous suivent, qui seront les consommateurs de demain s'y sont déjà bien adaptées.

*\*source fédération du commerce et de la distribution*

## Un choix de vie...

Dans quelques semaines je fêterai mes 98 ans et je vis toujours dans la maison que nous avons fait construire mon mari et moi en 1966.

Mon époux est décédé depuis bientôt 14 ans mais je souhaite continuer à habiter ce pavillon même s'il n'est pas vraiment adapté aux besoins d'une personne de mon âge. Il comporte un étage, quelques marches pour accéder à la véranda ou au jardin qui devient beaucoup trop grand.

Au fil des années, des adaptations ont été apportées pour compenser ma perte d'autonomie. J'ai tout d'abord installé ma chambre au rez de chaussée.

Puis des barres de sécurité ont été fixées au mur au niveau des marches pour que je puisse me tenir et les utiliser sans danger. Une seconde rampe a été installée dans l'escalier qui mène à l'étage.

Des travaux plus importants ont été réalisés pour faciliter mon quotidien :

- Des volets roulants ont remplacé mes persiennes que j'avais du mal à manipuler.

Avec une télécommande je peux les ouvrir et les fermer sans me déplacer.

L'ANAH (Agence nationale de l'habitat) et le conseil départemental ont participé au financement, la première à hauteur de 50% du coût des travaux et le second de 30%.

- Une salle de bain a été créée au rez de chaussée dans un cellier avec encore une fois l'aide de L'ANAH à hauteur de 50%.
- Le conseil départemental quant à lui n'intervient qu'une fois pour les travaux
- Mais surtout, il ne faut pas négliger l'aide humaine qui est essentielle quand l'âge aggrave le degré de dépendance,
- Une infirmière, chaque matin, me donne mes médicaments, prend ma tension et m'aide à la toilette.
- Un kinésithérapeute intervient 2 fois par semaine à domicile pour des exercices de renforcement musculaire.

Ces soins sont pris en charge par la sécurité sociale.

Je bénéficie de l'APA (Aide personnalisée à la personne) avec un GIR de 3 (groupe iso-ressources qui varie de 1 à 6).

A ce titre le conseil départemental a établi un plan d'aide qui prévoit :

- l'intervention d'une aide à domicile de 41 heures par mois et qui est mise à ma disposition par le CCAS (Centre communal d'action sociale)
- une téléalarme (Sérélia)

Une participation de 13,95% de ce plan d'aide reste à ma charge, le reste est directement réglé par le département aux prestataires,

Je me fais livrer des plateaux repas par le CCAS et chaque jour une auxiliaire de vie intervient midi et soir pour réchauffer mes repas et s'assurer que je me nourris correctement,

Elle fait le ménage 2 heures par semaine.

Je reçois régulièrement la visite de ma famille et de mes amis qui me téléphonent quotidiennement, cet environnement affectif et social est indispensable à mon équilibre.

J'espère fêter mes 100 ans dans ma maison entourée des miens.

